

**Décision du 16 novembre 2016 portant désignation de la personne responsable
de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives
à la réutilisation des informations publiques**

NOR : JUST1633941S

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 330-1 et R. 330-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration ;

*Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,
notamment son article 1^{er} ;*

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

*Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en services du secrétariat général du ministère de la justice
modifié ;*

*Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié fixant l'organisation en sous-directions, départements et bureaux du service
support et moyens du secrétariat général du ministère de la justice ;*

DÉCIDE

Article 1

M. Fabrice VERRIÈLE, premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, sous-directeur des affaires juridiques générales et du contentieux au secrétariat général du ministère de la justice, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques pour les services placés sous l'autorité du ministre de la justice.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 16 novembre 2016.

Le secrétaire général,

Stéphane VERCLYTTE